

Présents : tous les membres sont présents sauf Mme DURAND et Mme SELLAM : excusés  
Administration : M. Benabdallah, DST.

1. Autorisation d'urbanisme 2016 (délibération n°30)

M. Gressier présente la délibération relative à des autorisations de travaux (AT) afin de rendre accessible des équipements publics dans le cadre de l'ADAP.

M. Duvert soulève la contradiction entre la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires imposées aux collectivités territoriales alors que l'Etat ne sera pas capable de respecter les échéances pour son propre patrimoine bâti.

Il est précisé que le programme proposé pour cette année 2016 a été présenté et validé en commission communale d'accessibilité, de même que le programme triennal.

*Unanimité.*

2. Approbation du compte rendu annuel à la collectivité local (CRACL) d'Eiffage Aménagement arrêté au 31 décembre 2015 (délibération n°31)

M. Gressier présente les grandes lignes du CRACL.

M. Duvert s'inquiète de la densification rue de Paris et sur le fait qu'un grand nombre d'acquéreurs sont des investisseurs.

M. Duvert émet des réserves sur la pérennité de la qualité de vie à long terme de ce quartier.

M. Laval soulève le faible quota de logements sociaux.

M. Gressier indique que cette ZAC se trouve aux abords immédiats d'une gare RER et que de ce fait, la demande en logements est importante. Preuve en est : la vente de la quasi-totalité des logements.

M. Gressier rappelle que Joinville comporte 27% de logements sociaux, ce qui est au-dessus des seuils imposés, contrairement à d'autres villes.

M. Laval indique que c'est 26% et non pas 27% et que 67% des français sont aujourd'hui éligibles aux logements sociaux, ce qui constitue un réel besoin de la population.

*2 abstentions : M. Duvert et M. Laval*

3. Acquisition des parcelles B 4 5 6 7 8 82 (délibération n°32)

M. Gressier présente la délibération.

M. Laval s'inquiète que les espaces dédiés aux activités sportives, situés à proximité de l'autoroute, soient néfastes pour la santé.

Après échange, il est précisé que les personnes utilisatrices occupent ces espaces quelques heures par semaine, contrairement à des personnes qui habitent à demeure proche des lieux d'émissions de pollution (périphérique à Paris...).

*1 abstention : M. Laval*

4. Acquisition des parcelles F 32 37 53 189 190 194 196 209 210, G24 96, H86 87 101 263 265 267 291 293 394 295 (délibération n°33)

M. Gressier présente la délibération ainsi qu'un plan d'ensemble des parcelles concernées.

1 abstention : M. Laval

5. Déclassement et cession de la parcelle S126, acquisition des parcelles S126 128 130 et des volumes des parcelles S127 et 131, autorisation de signature de l'état de division (délibération n°34)

M. Gressier présente la délibération. Il s'agit d'un toilettage afin de mieux répartir les emprises foncières entre la ville et l'OPH. Cette délibération fait suite à la délibération n°11 votée en Conseil Municipal en février dernier.

M. Duvert rappelle sa question posée lors de la commission de février dernier, à savoir : quelles sont les actions ultérieures que compte mener l'OPH.

*Unanimité*

#### 6. Questions diverses

- M. Duvert souligne les difficultés à accéder au parking de la mairie et souhaite que les élus de la minorité puissent y avoir droit d'accès. M. Gressier, après avoir expliqué les aménagements récents menés, indique qu'une solution sera trouvée.
- M. Laval demande quel est le devenir de la station TOTAL. M. Gressier précise que le foncier appartient à l'OPH et que la dépollution est en cours.
- M. Laval demande quel est le statut de l'impasse Rousseau. M. Gressier explique qu'il s'agit d'une voie communale publique ; pour des raisons de sécurité liée à la présence d'une école de confession juive, une borne escamotable a été mise en place pour limiter l'accès aux résidents de l'impasse et limiter les risques d'insécurité dans le contexte actuel.
- M. Laval ne comprend pas les raisons pour lesquelles la commission d'urbanisme et de développement durable n'est pas associée à l'élaboration de la semaine du développement durable.
- M. Laval s'interroge sur l'emploi du zéro phytosanitaire à Joinville. Il est rappelé à M. Laval qu'une réponse très précise et détaillée avait été faite lors du Conseil de février dernier. Il n'a jamais été dit que la Ville était au zéro phyto. M. Laval indique que le site internet de la ville l'annonce ainsi.
- M. Laval demande quel est le devenir du « jardin enchanté ». M. Gressier précise que le PLU ne peut s'opposer à la division de la parcelle faite par le propriétaire.